

## **Journée d'étude : « Parcours individuels dans la Résistance »**

### **La recherche biographique sur un résistant, tour d'horizon**

**Par Fabrice Bourrée**

En guise d'introduction à cette journée d'étude, Je vous propose un tour d'horizon des fonds permettant de retracer un parcours individuel dans la Résistance en insistant plus particulièrement sur deux séries d'archives : les dossiers d'homologation du SHD (sous-série 16P) et les dossiers de CVR.

#### **Le Service historique de la Défense**

##### **16P**

Les dossiers administratifs conservés au SHD dans la sous-série 16P sont souvent la base de toute recherche sur un parcours individuel, et d'autant plus si l'on ne sait rien des lieux d'activité résistante ou de l'organisation à laquelle l'individu appartenait.

Ces dossiers permettent d'avoir un aperçu sur l'activité de la personne concernée, de connaître l'organisation à laquelle elle appartenait, les noms de ses responsables... et permettent ainsi une ouverture sur de nouvelles pistes de recherches pour approfondir le parcours.

Ce fonds comprend environ 600.000 dossiers individuels regroupés en 5 "familles" :

- les Forces française libres (FFL) : armée régulière de la France libre, du 18 juin 1940 au 31 juillet 1943
- les Forces françaises combattantes (FFC) qui ont œuvré dans les réseaux de renseignements, d'action ou d'évasion,
- les Forces françaises de l'intérieur (FFI) : maquis, corps francs, unités militarisées diverses...
- les membres de la Résistance intérieure française (RIF) : mouvements ou organisations, services non militaires mais justifiant pension à titre militaire
- les déportés et internés résistants (DIR), le plus souvent extraits des différentes familles précitées.

#### **Les dossiers des FFL et des FFC sont les seuls à contenir des archives antérieures à la Libération.**

Dans les **dossiers des FFL** se trouvent des fiches de situation avec des renseignements civils et militaires, photographie, empreintes digitales, fiche matriculaire et parfois l'acte d'engagement.

Parmi les **dossiers de FFC**, il y a deux catégories, ceux des agents ayant été à Londres et ceux engagés de France, sans avoir quitté le pays. Les dossiers des premiers s'apparentent à ceux des FFL, c'est-à-dire à des dossiers de carrière.

Les **dossiers des agents des FFC** ayant « transité » par Londres, contiennent des états signalétiques et de services, des propositions d'avancement, des ordres de départ et de retour de mission...

Pour ceux qui ne sont pas engagés à Londres, lorsque vient l'heure de la démobilisation, leur chef de réseau remplit ou leur fait remplir une fiche établie par la DGSS qui a pris le relais du BCRA sur le modèle de l'état signalétique, précédemment évoqué. En plus des classiques renseignements d'état-civil, l'agent doit donner son nom, ou ses pseudonymes, son indicatif radio, le nom de son supérieur hiérarchique direct, le nom du réseau et sa date d'entrée dans le dit-réseau ; si l'agent a appartenu à plusieurs réseaux, il remplira une fiche par réseau.

On trouve aussi parfois des rapports d'activité de l'agent.

**Les trois autres catégories de dossiers (FFI, RIF et DIR)** renferment des dossiers de demande de droits, des questionnaires remplis par les demandeurs, leurs ayants cause ou par leur chef de résistance et les pièces justificatives fournies à l'appui de la demande dans lesquelles sont décrites les actions de résistance et les circonstances d'arrestation pour les déportés et internés. Cette dernière catégorie regroupe les internés des prisons et des camps d'internement et les déportés des camps de concentrations notamment en France occupée et en Allemagne.

Les *dossiers des membres des Forces françaises de l'intérieur* s'organisent autour de formulaires de demande de certificat d'appartenance et d'homologation de grade FFI.

Ces formulaires comptent 4 pages. La première page est consacrée aux renseignements d'état-civil et aux occupations légales civiles ou militaires de juin 40 à la Libération, deux pages sont consacrées aux actes de résistance individuels ou collectifs. La dernière page est consacrée aux avis et décision des commissions départementales et régionales.

A ces questionnaires sont souvent joints des pièces justificatives : certificats régionaux, carte de FFI, attestation de ses chefs, tout ce qui peut prouver que l'individu a bel et bien participé à la Résistance dans une unité ou un maquis FFI. Ces dossiers peuvent également contenir des extraits de citations ou des mémoires de proposition pour des décorations.

Les *dossiers de la RIF* sont constitués sur le même principe que ceux des FFI : formulaires similaires de quatre pages avec pièces justificatives.

En cas de demande à titre posthume, un additif est ajouté au dossier. Il comprend des informations sur les lieux, date, cause et circonstances du décès, sur les autorités ayant procédé à l'arrestation, sur le jugement prononcé, sur les lieux de détention en France et en Allemagne.

**La liste de ces dossiers individuels avec leurs cotes est disponible sur le site internet du SHD et sur le Musée de la Résistance en ligne.**

**ATTENTION Les dossiers ne sont pas consultables en ligne mais uniquement sur place au château de Vincennes après réservation.**

Il ne faut pas perdre à l'esprit que ces dossiers ont été constitués à la Libération par l'autorité militaire. Le principal but étant de verser une pension militaire, les engagements se rapprochant le plus de ceux des combattants réguliers ont été privilégiés (FFI, FFC, FFL). Ainsi, certains acteurs de la Résistance dont les actions étaient plutôt orientées vers la propagande par exemple n'apparaissent pas dans ces dossiers.

Eric BREUIL reviendra cet après-midi sur les procédures d'homologation.

Il faut également souligner la grande disparité de ces dossiers dont le contenu peut varier d'un simple feuillet à une centaine de pages.

C'est entre autres pour compenser certains de ses biais qu'a été institué en 1949 le statut de CVR, entraînant la constitution d'une seconde vague de dossiers que nous aborderons dans quelques instants.

**Le SHD dispose d'autres fonds permettant de compléter les renseignements trouvés en 16P**

Les résistants qui ont été membres de réseaux de renseignements ou d'évasion peuvent disposer d'un deuxième dossier, dont la liste est également consultable en ligne (**sous-séries 28 P4 et 28P11**). Là aussi ces listes vous indiquent la cote du dossier à commander.

Dans la sous-série **28P4** se trouvent des dossiers individuels d'agents de réseaux comprenant à la fois des archives du BCRA datant de la période 1942-1944 (on y trouve parfois des faux-papiers) et des questionnaires d'après-guerre (1944-1945) sur leur activité résistante.

**La sous-série 28P11, quant à elle**, comprend plus de 16 000 dossiers individuels. Ces dossiers ont été constitués par le BCRA pendant la guerre mais ils ont souvent été vidés de certaines pièces au profit d'autres fonds, au point d'être parfois réduits à un seul document. Nous pouvons trouver dans ces dossiers : acte d'engagement, photo d'identité, ordres de mission, phrases codées...).

Michel BLONDAN reviendra cet après-midi sur ces séries.

Vous pouvez compléter cette recherche en consultant le **dossier d'homologation du réseau** (série 17 P), **mouvement** (série 18P) ou **maquis** (série 19 P) auquel le résistant qui vous intéresse a appartenu (car chaque organisation clandestine reconnue officiellement a également un dossier).

Certains liquidateurs de mouvements ou réseaux ont également déposé au Service historique de la Défense leurs archives privées dans lesquels on peut aussi trouver des dossiers de liquidation. A titre d'exemple, sous la cote 1K 634 sont conservées les archives de l'Organisation civile militaire (OCM) comprenant notamment près de 12.000 dossiers individuels de membres de ce mouvement. Mais NICOLAS TEXIER développera ce sujet tout à l'heure.

Je fais ici un aparté pour signaler l'existence de dossiers individuels de liquidateurs également

- aux **Archives nationales** => Patricia Gillet.
- Au **Musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne** qui conserve des fonds de liquidation et notamment celui des mouvements OS, FN et FTP.
- La **Contemporaine à Nanterre (ex BDIC)** qui détient les archives de Turma-Vengeance.

Enfin, le SHD conserve les dossiers individuels d'officiers. Pour les sous-officiers et hommes de troupe, les registres matricules sont disponibles auprès des archives départementales (du lieu de recensement).

En ce qui concerne les victimes de la Seconde Guerre mondiale, le SHD dispose d'une antenne à Caen, le **DAVCC**, qui conserve en ce qui nous concerne :

- les dossiers individuels des résistants, internés et déportés ayant obtenus la mention « Mort pour la France. Il est possible de retrouver la cote d'un dossier via le site Mémoire des hommes (Base de données des militaires décédés au cours de la Seconde Guerre mondiale).
- les dossiers individuels des « personnes déplacées » au cours de la Seconde Guerre mondiale, à savoir les déportés, les prisonniers de guerre, les requis au titre du Service du Travail Obligatoire en Allemagne. La liste des dossiers DIR est depuis peu disponible en ligne.

Alain Alexandra développera ce sujet dans quelques minutes.

Après la série 16P du SHD mentionnée précédemment, l'autre grande série de dossiers individuels est constituée par les dossiers de **demande de carte de combattant volontaire de la Résistance**. Il n'est possible de trouver des dossiers que si vous connaissez le département dans lequel l'intéressé a pu déposer sa demande.

Depuis la fin de la guerre environ 263.000 cartes de Combattants Volontaires de la Résistance ont été attribuées.

*Cette carte est susceptible d'être attribuée aux personnes qui, dans une zone occupée par l'ennemi, justifient de*

*services homologués pendant 3 mois au moins avant le 6 juin 1944 dans l'une des « familles » de la résistance suivantes (forces françaises de l'intérieur FFI, forces françaises combattantes FFC, résistance intérieure française RIF). Aucune condition de durée n'est exigée pour les membres de la Résistance qui, pour actes qualifiés de résistance, ont été exécutés, tués ou blessés dans les conditions ouvrant droit à une pension militaire d'invalidité ou de décès ainsi que pour ceux qui sont titulaires des titres de déporté ou d'interné résistant.*

Les dossiers nominatifs correspondant à ces cartes sont, selon les cas, assez fournis en renseignements sur les activités dans la Résistance et comprennent généralement une ou plusieurs attestations. Outre les éléments d'état-civil, le formulaire comprend des informations sur la situation militaire de l'intéressé après le 17 juin 1940, sa situation civile sous l'Occupation, ses blessures, citations et décorations et surtout un résumé de ses activités résistantes.

Y sont joints les copies des attestations d'appartenance aux FFC ou aux FFI, des citations et parfois des témoignages (attestations) de compagnons de combat. Il faut tout de même noter que certains dossiers sont vides de même que des résistants notoires n'ont jamais demandé la carte de CVR.

La majorité des services départementaux de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre ont reversé ces dossiers aux archives départementales.

Il existe encore **d'autres types de dossiers nominatifs** notamment dans :

- les archives des forces du maintien de l'ordre
- les archives judiciaires
- les archives pénitentiaires

Autre fonds peu connu : les archives médicales

Si votre parent a été blessé et hospitalisé dans un hôpital militaire ou s'il y est décédé, vous pouvez contacter la **Section des Archives Médicales et Hospitalières des Armées**, sise à Limoges, qui dispose de dossiers personnels.

**Une recherche individuelle peut également porter sur les décorations.**

S'il est Compagnon de la Libération ou médaillé de la Résistance, adressez-vous à l'Ordre de la Libération Lionel Dardenne

S'il a obtenu la Légion d'Honneur ou la Médaille Militaire, vous pouvez demander à consulter son dossier individuel auprès de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur. Pour la LH, si cette personne est décédée **avant 1977**, vous pouvez consulter la base Léonore des Archives nationales.

Le SHD dispose également de dossiers relatifs à l'attribution de quelques décorations. Ces fonds ont été versés par le bureau des décorations du ministère de la Défense. Ils concernent notamment la croix du combattant volontaire 39-45 et la médaille de la France libérée.

Enfin, en ce qui concerne la croix de guerre, le **Centre des archives du personnel militaire** (CAPM), localisé à Pau, conserve le fichier central des citations décernées depuis 1914.

Parmi les différents types de dossiers cités précédemment, il est possible pour un même individu de trouver un dossier de chaque type.

Dans le numéro 88 de la Lettre de la Fondation de la Résistance (dans votre dossier) figure un article sur Yvette Gouineau, résistante déportée active au sein du mouvement Résistance puis du Comité anti déportation d'Yves Farge. Pour la rédaction de cet article, plusieurs dossiers ont été trouvés :

SHD : 16 P et 28P

AN 72AJ2480, archives de l'amicale du mouvement Résistance  
CNMRF  
CVR (aux ADY)

Si le parcours d'Yvette Guineau est exceptionnellement riche, le type d'informations qu'elle donne est représentatif de ce qu'on peut attendre, dans le meilleur des cas, des dossiers personnels : des activités précises, mais aussi des pistes pour reconstituer les relations tissées par le résistant et l'extension géographique de sa résistance.

Je vous renvoie à la lecture de cet article pour de plus amples détails. Je vous signale également que ce dossier est disponible avec des compléments sur le Musée de la Résistance en ligne.

### **Conclusion**

L'exploration des dossiers individuels ne constitue bien entendu que la première étape d'une vraie recherche historique : outre le fait qu'il convient de croiser ces dossiers entre eux et avec ceux de camarades cités par le résistant, ils ne prennent tout leur sens qu'avec en parallèle la lecture des ouvrages ou articles relatifs aux organisations à laquelle il ou elle a appartenu. En replaçant le parcours individuel dans une histoire collective, ces croisements et ces lectures seront essentiels pour mieux comprendre les motivations de l'engagement et l'expérience vécue.